

# Rapport d'activité du Secrétariat du parlement et du Service parlementaire de révision

Autor(en): **Wissmann**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen  
Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de  
gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des  
autorités judiciaires pendant l'année ...**

Band (Jahr): - **(1995)**

Heft [2]: **Rapport de gestion : rapport**

PDF erstellt am: **29.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-418265>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## 1. Rapport d'activité du Secrétariat du parlement et du Service parlementaire de révision

### 1.1 Secrétariat du parlement

#### 1.1.1 Les priorités de l'exercice

Le Secrétariat du parlement et le Service parlementaire de révision ont fêté leur cinquième anniversaire le 1<sup>er</sup> juin. Cette année encore, le Secrétariat du parlement s'est concentré sur les services fournis aux trois commissions de surveillance et sur le soutien ciblé des organes parlementaires et des députés. Dépendant du Grand Conseil, il est directement concerné par les grands événements de la politique cantonale. Relevons en particulier l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution et l'assainissement des finances. Le Secrétariat s'est efforcé de donner satisfaction à sa clientèle, préparant divers documents de réflexion, des rapports, des décisions, des projets d'actes législatifs, des interventions parlementaires déposées ultérieurement par des commissions, etc. Quelques exemples parmi d'autres: les rapports concernant d'importantes affaires de la CG, de la CFin et de la CJus, le rapport sur la NOG, le rapport sur le projet GRIS, la révision partielle de la LGC de 1996, les deux conceptions de la CG concernant l'administration décentralisée et l'administration médiante, la révision totale du règlement de la CG, le règlement sur l'autorisation donnée aux membres de la Cour suprême, du Tribunal administratif et des autorités de justice indépendantes de l'administration d'exercer des activités annexes et des charges publiques, le cahier des charges du système de vote électroniques ESAB, les interventions de la CG, de la CFin et des députés ainsi que les réponses écrites du Bureau.

Le Secrétariat du parlement est tributaire de la confiance de ses donneurs d'ouvrage et de la coopération de tous les services de l'administration cantonale. Il remercie les parlementaires et les organes du Grand Conseil de la confiance qu'ils lui ont manifestée. Les relations avec l'administration cantonale sont bonnes dans l'ensemble. La collaboration avec les autres services de la Chancellerie d'Etat ne pose pas de problème.

Le 26 et le 27 septembre, le Secrétariat du parlement a emménagé dans ses nouveaux locaux au 70/72 de la Postgasse; il est désormais installé tout près du Grand Conseil. On a enregistré un nouveau changement dans le personnel: Gaby FÜRER, responsable de l'information et de la documentation, a quitté l'administration pour le secteur privé le 30 juin; elle a été remplacée le 14 août par Nadine REBER. La succession du réviseur du Grand Conseil a également été réglée: le 1<sup>er</sup> novembre, sur proposition de la CFin, le Conseil-exécutif a nommé Beat BÜSCHI qui remplacera Rolf FISCHER à partir du 1<sup>er</sup> juin 1996.

#### 1.1.2 Secrétariat des commissions

##### 1.1.2.1 Commission de gestion (CG)

Le secrétariat de la CG s'est attaché cette année encore à assurer un suivi intégral des travaux de la commission. Priorités: la gestion générale de la commission, la rédaction des commentaires des affaires avant les séances, le suivi des séances (14 séances plénières d'une journée entière et 5 d'une demi-journée, 45 séances de section pouvant durer jusqu'à une demi-journée, 36 séances

brèves de section pouvant durer jusqu'à une heure, 9 inspections), les travaux induits par les séances, la rédaction de rapports et des travaux de recherche dans les domaines les plus divers. Autre fait saillant de l'exercice: la préparation, très absorbante, l'appel d'offre et la préparation de l'adjudication d'un ambitieux projet d'évaluation de la CG que la commission a approuvé en fin d'année et pour lequel le Conseil-exécutif a débloqué les ressources financières. La commission pour sa part s'est attachée à répondre aux attentes formulées par le Conseil-exécutif fin 1994 et à privilégier le dialogue direct (par l'organisation de séances) avec l'exécutif et l'administration plutôt que l'échange de correspondance. Conséquence directe pour le secrétariat: un accroissement du nombre des séances de section – et donc des procès-verbaux – qui est passé de 25 l'an dernier à 37 cette année. L'information et l'encadrement de la commission continuent de mobiliser fortement le secrétariat, du fait notamment des mutations cette année encore nombreuses parmi les commissaires. Ce phénomène est également dû à la diminution persistante du nombre des affaires de Direction qui a permis à la commission de se concentrer sur le contrôle de l'administration, mais qui exige du secrétariat un surcroît d'information et d'encadrement notamment en ce qui concerne la méthodologie. Le travail de la commission étant rythmé par des échéances fixes, des problèmes ont de nouveau surgi, surtout lors de l'examen du rapport de gestion et des inspections. Le secrétariat a dû une fois de plus réaliser des tours de force pour respecter les délais.

Le secrétariat a été assuré d'août à octobre par Bernhard Seiler et en novembre, Christian Moser a repris ses activités après un long congé. L'encadrement de la commission a toutefois suivi son cours normal grâce à diverses mesures d'organisation.

##### 1.1.2.2 Commission des finances (CFin)

L'assainissement des finances est resté cette année la première préoccupation de la CFin qui a accentué ses efforts pour appréhender les finances dans une perspective globale. Ainsi, non contente de suivre les travaux du Conseil-exécutif, elle s'est intéressée de près aux participations du canton dans les entreprises publiques et d'économie mixte, et plus particulièrement à l'avenir du BLS dans le contexte des NLFA. D'autres pans de l'administration médiante ont également retenu son attention, comme en témoigne l'ouverture du dialogue avec l'Université. Une innovation à signaler dans l'examen du budget, les enveloppes globales des unités NOG. Si cette nouvelle forme de budgétisation présente un intérêt certain, elle implique également pour la commission un surcroît de travail à accomplir dans le bref laps de temps réservé à l'examen du budget et du plan financier. Désireuse de définir rapidement le rôle des organes parlementaires dans le système de la Nouvelle gestion publique et d'y jouer une part active, la commission a chargé le Secrétariat du parlement de rédiger un rapport analysant la situation et proposant des solutions. Présenté en fin d'année, ce rapport a permis à la CFin d'entamer le débat. La commission a suivi de très près les travaux en rapport avec le programme de relais. Le secrétariat s'est concentré, comme l'exige son mandat, sur la préparation et le suivi des séances, sur la rédaction de rapports, sur le suivi des travaux des sections, sur l'élaboration de documents de réflexion, sur la rédaction de commentaires, sur les conseils à la présidence et aux membres de la commission et sur la rédaction, absorbante, des procès-verbaux.

### 1.1.2.3 *Commission de justice (CJus)*

La Commission de justice a inspecté les autorités judiciaires durant le premier semestre pour adresser ensuite son rapport écrit au Grand Conseil. Elle a préparé les élections dans les autorités judiciaires suprêmes auxquelles le Grand Conseil a procédé durant les sessions de janvier, juin et novembre. Le renouvellement de la présidence du tribunal des mineurs de Berne-Ville en juin a fourni l'occasion à la CJus et au Grand Conseil de s'interroger sur les limites du job-sharing dans ce contexte particulier. Le 8 août, la commission a adopté un règlement sur l'autorisation donnée aux membres de la Cour suprême, du Tribunal administratif et des autorités de justice indépendantes de l'administration d'exercer des activités annexes et des charges publiques. La Conférence des présidents a confié à plusieurs reprises le préavis d'actes législatifs «simples» à la commission. Celle-ci a ainsi pu contribuer, de même que son secrétariat, à la mobilisation rationnelle des ressources. La commission a par ailleurs accompli les tâches que lui attribuent la loi sur le Grand Conseil et son règlement interne. La préparation et le suivi des séances et la rédaction des procès-verbaux ont été assurés par le secrétariat.

### 1.1.2.4 *Commission de vérification des pouvoirs*

La commission s'est réunie une seule fois cette année pour se prononcer sur une proposition de la Chancellerie d'Etat concernant d'éventuelles modifications à apporter dans le secteur des droits politiques suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution. Elle devait par ailleurs déterminer l'attitude à adopter après l'arrêt rendu par le Tribunal fédéral au sujet du recours en matière électorale R. Hausherr. Il s'est avéré en fait que la législation sur les droits politiques ne devait pas nécessairement être modifiée.

### 1.1.2.5 *Commission spéciale chargée de la révision partielle de la LGC de 1996*

Le Secrétariat du parlement a préparé cette révision partielle avec l'étroite collaboration de la Chancellerie d'Etat. Le projet a été adressé au Grand Conseil avant la session de septembre. La commission consultative achèvera ses délibérations (1<sup>re</sup> lecture) en 1996.

## 1.1.3 **Conseil, information et documentation**

### 1.1.3.1 *Conseil et assistance*

#### *Conseil juridique*

Les parlementaires ont sollicité ce service du Secrétariat du parlement au sujet notamment des conditions formelles à respecter pour rédiger les interventions parlementaires.

#### *Contrôle juridique*

Le Secrétariat du parlement a continué de procéder cette année au contrôle de recevabilité des interventions parlementaires pour le compte du Bureau. Mais cette tâche a perdu en importance du fait que la nouvelle Constitution donne aux députés la compétence de déposer des motions sur des sujets dont la compétence ressortit exclusivement au Conseil-exécutif.

### *Réponses aux interventions*

Le Secrétariat du parlement a préparé cinq réponses pour le compte du Bureau qui concernaient divers points du droit parlementaire et la désignation d'une commission d'enquête parlementaire.

### *Messages au peuple*

Le Secrétariat du parlement a rédigé le message des deux objets soumis à la votation cantonale du 10 mars 1996. Pour la première fois, le Bureau a délibéré en séance publique.

### *Jurés fédéraux*

Le Secrétariat du parlement a préparé l'élection des 94 jurés fédéraux qui a eu lieu lors de la session de septembre.

### *Projets informatiques*

Travaillant sous la direction et la surveillance d'un groupe de travail parlementaire, le Secrétariat du parlement a préparé la réalisation et la mise en service du système électronique de vote avec la collaboration étroite de la Chancellerie d'Etat et de l'entreprise de logiciel mandatée à cette fin. Avec la mise en service de ce système, la révision partielle de la législation sur le Grand Conseil de 1994 est mise en œuvre à 100 pour cent. Lors de cette révision, le Grand Conseil a pris quelques décisions qui contribuent à accroître son efficacité et à réduire ses coûts de fonctionnement.

Le concept de réalisation du système d'information du Grand Conseil (GRIS) a été achevé cette année. Un rapport et une proposition ont été soumis au Grand Conseil durant la session de mars. Ce dernier a provisoirement renoncé à la réalisation du projet, tout en signalant son intérêt pour la poursuite des travaux. Il a chargé les organes responsables du projet de veiller à l'évolution de la question, de faire des recherches et de lui rendre des comptes. Ces travaux n'étaient pas terminés en fin d'exercice.

### *Election des juges*

Deux juges d'appel ont été élus pendant la session de janvier, puis en juin, un juge d'appel suppléant et le président du tribunal des mineurs de Berne-Ville. En novembre, le Grand Conseil a élu le successeur du juge-suppléant Peter Hänni au Tribunal administratif ainsi qu'un membre de la Commission d'estimation en matière d'expropriation de l'arrondissement I en remplacement d'Alfred Schild, démissionnaire pour raison d'âge.

### 1.1.3.2 *Information/Documentation*

Début mars, Sarah Baeriswyl a été engagé au secrétariat de l'office. En juin-juillet, elle s'est occupée de l'information et de la documentation, pendant le laps de temps séparant le départ de Gaby Furer et l'arrivée de Nadine Reber à la mi-août. Le Secrétariat du parlement a emménagé dans ses nouveaux locaux au 70/72 Postgasse à la fin septembre. L'antenne de la Salle des pas perdus y a été transférée le 1<sup>er</sup> janvier 1996, avec l'accord de la Conférence des présidents. Les députés peuvent s'y rendre directement depuis la Salle des pas perdus pendant les sessions. Le service d'information, de documentation et de conseil a été fortement sollicité cette année encore par les membres et les organes du Grand Conseil: le Secrétariat du parlement a exécuté 756 mandats dont 588 (soit 78%) lui ont été confiés pendant les sessions. 5,5 pour cent des mandats émanaient de tiers (secrétariats des partis, particuliers, médias, etc.). Pendant les sessions, les parlementaires peuvent désormais consulter les rapports, brochures, documents les plus récents de l'administration cantonale ainsi que les projets mis en consultation par le canton et la Confédération.

#### 1.1.4 **Initiatives parlementaires**

Aucune initiative parlementaire n'a été déposée cette année.

#### 1.2 **Service parlementaire de révision**

Le réviseur du Grand Conseil s'est concentré comme l'exige la loi sur le Grand Conseil sur l'examen du compte d'Etat. Ce dernier est le reflet de la conjoncture et de la situation financière du canton induites par l'action de l'Etat. Le contrôle de la régularité des comptes est un travail qui s'accomplit tout au long de l'année, et pas seulement à la clôture de l'exercice. La qualité du compte d'Etat passe par celle du contrôle interne, autrement dit de l'organisation et des travaux du Contrôle des finances.

En conséquence de quoi, le réviseur du Grand Conseil a dû cette année encore examiner de très près tous les rapports rédigés par le Contrôle des finances sur les travaux de révision effectués par ses soins dans les services de l'administration. Dans certains cas, il a fait appel aux réviseurs de la société de révision. La coordination a toutefois été assurée avec le Contrôle des finances tout au long de l'année et au moment du bouclage des comptes pour

éviter de faire double emploi. Le rapport de révision interne du Contrôle des finances a incité le réviseur du Grand Conseil à pousser ses recherches au moment de la révision finale. En consultant ponctuellement les dossiers de révision au Contrôle des finances, le réviseur du Grand Conseil a pu compléter son appréciation critique des travaux effectués.

Toutes ces activités qui se concentrent sur le contrôle permettent d'assurer le flux d'information – par la voie orale comme par la voie écrite – en direction de la CFin. Le réviseur du Grand Conseil a donné son avis aux membres de la commission sur certaines questions complexes, telles que l'utilisation de la garantie de l'Etat, l'assainissement des finances et la modification des structures de l'administration.

On a réfléchi cette année sur l'avenir du Service parlementaire de révision. Le titulaire de la fonction a soumis ses propositions et formulé des suggestions. Le présent rapport d'activité étant le dernier qu'il soumettra, il saisit l'occasion pour adresser ses remerciements à tous ceux avec qui il a collaboré depuis son engagement à cette charge qui était alors une innovation.

Berne, février 1996

Le secrétaire du parlement: *Wissmann*

